



Contrat conciergerie

Par lola343

Bonjour,

J'ai fait appel à une société de conciergerie pour mon bien. Lorsque nous avons terminé les travaux il était prévu un gros ménage pour mettre le bien à la location saisonnière. Or il s'aère que deux mois après ils n'ont toujours rien fait. De plus ils ont augmenté les prix du ménage de près de 40 pourcent sans mon consentement. Je souhaite faire annuler mon contrat mais il veulent me faire payer des prix exorbitants. Y a t il un moyen aux vues de leur carence de faire sauter ces pénalités?

Par avance merci
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Tout est dans le contrat. Si vous pouvez prouver des manquements, vous pouvez peut-être résilier sans pénalités, mais les frais d'avocat risquent de dépasser leur montant.